

PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE CELEBRATION DE MARIAGE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE BAFOUSSAM



*Les futurs époux doivent déposer au service du Courrier de la Communauté Urbaine de Bafoussam **45 jours avant la date souhaitée pour la célébration de leur mariage,***

les documents ci-après :

UNE DEMANDE DE CELEBRATION DE MARIAGE TIMBREE A 1000Frs (2 timbres communaux) , adressée à l'attention du Maire de la ville et y joindre;

- PHOTOCOPIES COULEUR DES ACTES DE NAISSANCE DES FUTURS EPOUX ;
- PHOTOCOPIES COULEUR DES CNI DES FUTURS EPOUX OU PHOTOCOPIES DES CARTES DE SEJOUR POUR LES CANDIDATS CAMEROUNAIS VIVANT A L'ETRANGER OU LES CANDIDATS DE NATIONALITE ETRANGERE RESIDANT AU CAMEROUN;
- PHOTOCOPIES COULEUR DES CNI DES TEMOINS DE CHAQUE EPOUX (un (01) témoin par conjoint);
- PHOTOCOPIES COULEUR DES CNI DES CHEFS DE FAMILLE DE CHAQUE EPOUX (un (01) chef de famille par conjoint);
- 11 PHOTOS COULEURS 4X4 DES FUTURS EPOUX (09 photos pour 03 registres de 03 actes chacun, 01 photo pour la publication des bans et 01 photo pour le livret de famille);
- 01 LIVRET DE FAMILLE .

NB: vous verserez une somme de 50 000 comme frais de location de la salle de célébration